



Mise au concours

Les Municipalités de Lens et d'Icogne mettent au concours, pour l'année scolaire 2012/2013 :

Deux postes d'enseignant(e) primaire à temps partiel

Cas échéant, les deux postes pourraient être confiés à la même personne.

Conditions et Traitement.

Selon les dispositions légales et les recommandations du DECS.

Lieu de travail.

Centre scolaire de Lens/Icogne ou centre scolaire de Flanthey.

Les offres de service doivent parvenir, en lettre recommandée, **pour le 11 mai 2012**, la date du timbre postal faisant foi, avec mention « Enseignant primaire » auprès du secrétariat municipal, case postale 56, 1978 Lens. Jean-Daniel Emery, président de la commission scolaire (079 696 86 88) vous donnera, sur demande, les renseignements nécessaires à ce sujet.

Municipalité de Lens